

Nanterre, le 31 mai 2023

**CONTACT :**

**Mélina COHEN-SETTON**

Attachée de presse

[melina.cohen.setton@editia.fr](mailto:melina.cohen.setton@editia.fr)

06 18 12 74 59

## **Nanterre engagée dans une nouvelle étape de l'action en justice contre TotalEnergies pour contraindre le géant pétrolier à s'aligner sur la trajectoire des Accords de Paris**

Ce mercredi 31 mai, la Ville de Nanterre était aux côtés de 15 autres collectivités et de 6 associations<sup>1</sup> pour une nouvelle audience, qui se tenait, au Tribunal judiciaire de Paris, dans le contentieux climatique engagé contre TotalEnergies.

Alors que la multinationale contestait la recevabilité de l'action judiciaire intentée contre elle, la coalition de villes et d'associations a, pour sa part, cherché à convaincre les juges d'appliquer des mesures provisoires pour limiter le réchauffement à 1,5°C en obligeant, notamment, le groupe pétrolier à suspendre ses nouveaux projets pétroliers et gaziers, comme l'exploration de nouvelles réserves d'hydrocarbures et l'exploitation de nouveaux champs

TotalEnergies usant de toutes les manœuvres juridiques possibles pour retarder un jugement au fond, la mise en place de telles mesures permettrait d'éviter que les émissions de gaz à effet de serre qui seront générées par les activités du groupe pétrolier, d'ici le procès au fond, ne compromettent les chances de tenir les Accords de Paris.

Malgré l'affichage d'une « Stratégie climat », la multinationale esquivait en effet largement l'urgence de désinvestir l'exploitation des énergies fossiles et de réorienter ses investissements vers des énergies dites « propres », continuant d'investir massivement dans les hydrocarbures et les agrocarburants.

Selon le ClimateAccountability Institute, le groupe pétrolier fait ainsi partie des 20 entreprises fossiles ayant émis le plus de gaz à effet de serre depuis 1965 et continue d'être, à lui seul, responsable d'environ 1% des émissions mondiales (437 millions de tonnes CO<sub>2</sub>eq, en 2021).

Pour Patrick Jarry, maire de Nanterre : « *Alors que l'impact du dérèglement climatique se fait de plus en plus visible d'année en année, il est temps que la justice climatique se traduise enfin en actes, et que les principaux responsables du réchauffement climatique soient désignés et contraints de réparer leurs torts, pour une société viable pour toutes et tous.* »

Le jugement a été mis en délibéré au 6 juillet.

---

<sup>1</sup> Arcueil, Bayonne, Bègles, Bize-Minervois, Région Centre-Val de Loire, Correns, Est Ensemble, Grenoble, La Possession, Mouans-Sartoux, Nanterre, New-York, Paris, Poitiers, Sevrans, Vitry-Le-François / Notre Affaire À Tous, Sherpa, Les Eco-Maires, France Nature Environnement, Amnesty International France, ZEA